

# Boucle des Converses à Ville-en-Selve



Visorando



Randonnée n°32008448

Une randonnée proposée par Gilles51\*

Randonnée en boucle principalement en forêt. Vous découvrirez différents types de forêt et avec un peu de chance, une faune variée. Itinéraire légèrement vallonné et très agréable, surtout par forte chaleur.

<b>Durée :</b>	1h55	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	5,51 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	125 m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	127 m		
<b>Point haut :</b>	279 m	<b>Commune :</b>	Ville-en-Selve (51500)
<b>Point bas :</b>	181 m		

## Description

Stationnement devant la mairie, Place de la République.

**(D/A)** Prendre la Rue Courbet en face de la mairie puis à droite le Chemin du Gravelot jusqu'à l'intersection avec la départementale.

**(1)** Poursuivre dans la même direction, passer devant l'aire de pique-nique et atteindre l'intersection avec un chemin rural au niveau de la station d'épuration. Prendre ce chemin dit de Mailly et rejoindre la forêt : *très joli point de vue sur le village adossé à la forêt.*

**(2)** À l'orée de la forêt, continuer en montant et prendre, à la première intersection (absente de la carte), le chemin de gauche, direction Nord-Est. À la prochaine intersection, continuer tout droit sur ce même chemin en descendant toujours direction Nord-Est. Parvenir à une fourche et suivre le chemin de droite jusqu'à un chemin forestier carrossable.

**(3)** Prendre à gauche. 200 m plus loin, virer à nouveau à gauche légèrement en descente et faire environ 200 m. En bas de la pente, virer à droite et remonter le sentier bien marqué à travers bois jusqu'à atteindre un chemin plus important dit "du Blindé" et créé pour le cheminement des canons pendant la guerre 14-18.

**(4)** Prendre à gauche ce chemin sensiblement plat sur environ 1 km.

**(5)** Obliquer à gauche plein Sud pour rejoindre un lotissement. Longer ce dernier et déboucher sur l'Allée du Bois. Poursuivre tout droit, virer ensuite à droite pour rejoindre le cœur du village par la Rue Kellermann.

**(6)** Face au lavoir (point intéressant), prendre à gauche la Rue Carnot et rejoindre le point de départ, Place de la République **(D/A)**.

## Informations pratiques

### A proximité

À partir du point **(2)**, possibilité d'une variante (aller-retour de 800 m) pour le point de vue dit "du coup d'œil", permettant de voir le village adossé à la forêt.

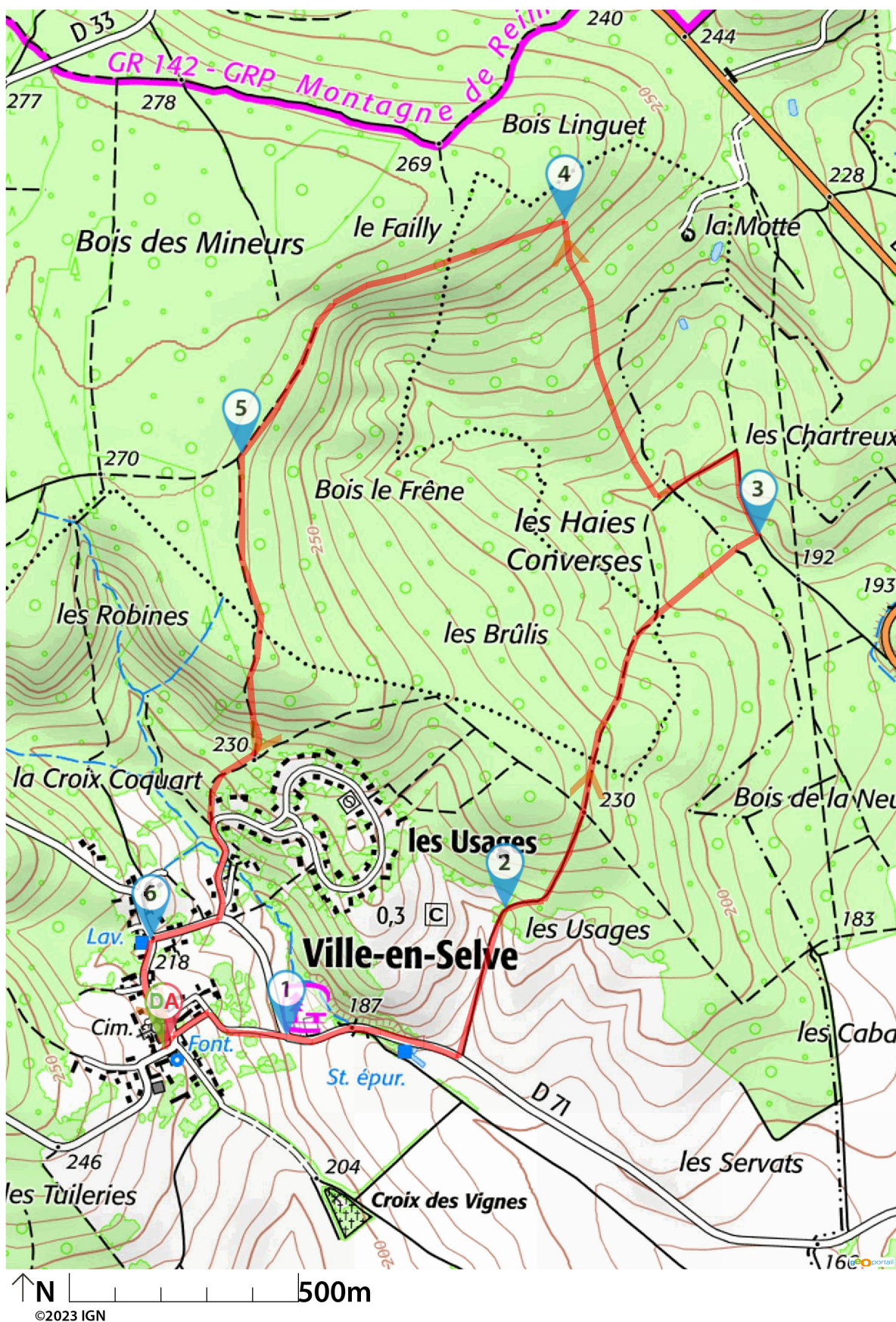
**(6)** Passage devant un lavoir.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-des-converses-a-ville-en-selve/>

## Points de passages

- D/A Mairie, Place de la République**  
N 49.125471° / E 4.081226° - alt. 227 m - km 0
- 1 Départementale**  
N 49.125711° / E 4.084893° - alt. 197 m - km 0.32
- 2 Orée de la forêt**  
N 49.128206° / E 4.091446° - alt. 207 m - km 1.05
- 3 Chemin forestier carrossable**  
N 49.135533° / E 4.099049° - alt. 201 m - km 2.1
- 4 Chemin du Blindé**  
N 49.141708° / E 4.09323° - alt. 263 m - km 3.14
- 5 Bifurcation à gauche**  
N 49.137117° / E 4.083549° - alt. 279 m - km 4.06
- 6 Lavoir**  
N 49.127599° / E 4.080835° - alt. 219 m - km 5.31
- D/A Mairie, Place de la République**  
N 49.125983° / E 4.081422° - alt. 223 m - km 5.51

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

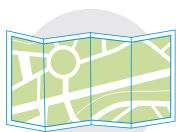
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



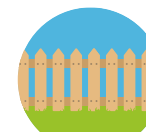
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



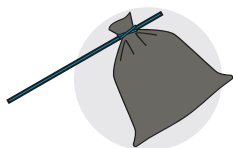
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



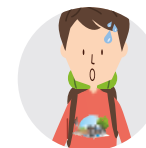
#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**